

Arrondissement de
RAMBOUILLET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
2022-121

Tél : 01.30.13.76.00.

L'an deux mille vingt-deux, le 30 novembre,

DATE DE
CONVOCAION
24 Novembre 2022

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Nicolas DAINVILLE, Maire.

DATE D'AFFICHAGE
24 Novembre 2022

Monsieur DAINVILLE,

Mesdames PASCOAL, ROUSSEAU et ROUSSEL ;
Messieurs DIALLO, MEY, RAOUL et MOUSSA ; Adjoints au Maire

Mesdames BAC et GORBENA
Messieurs IBRAHIM, LE MOING, MONNARD, POINGT et VILLOING ;
Conseillers Municipaux délégués

Mesdames DUTU et HOCDE
Messieurs BLEE, BOURGOIN et GERBOUIN ; Conseillers Municipaux
Formant la majorité des membres en exercice

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 29
Présents : 20
Votants : 29

Absents excusés et représentés : 9

Mesdames Baselto, Brochado, Lopes, Lawba Makanyaka, Chiakh, Raoul,
Selbonne ; Messieurs Mare et Peron

Pouvoirs : 9

Madame Baselto donne pouvoir à Monsieur Gerbouin
Madame Brochado donne pouvoir à Madame Bac
Madame Lopes donne pouvoir à Madame Rousseau
Madame Lawba Makanyaka donne pouvoir à Madame Gorbena
Madame Chiakh donne pouvoir à Monsieur Moussa
Madame Raoul donne pouvoir à Monsieur Raoul
Madame Selbonne donne pouvoir à Madame Pascoal
Monsieur Mare donne pouvoir à Madame DUTU
Monsieur Peron donne pouvoir à Monsieur Dainville

**Ouverture anticipée de
Crédits d'investissement sur
le budget 2023**

Secrétaire de séance : Monsieur Le Moing

La séance étant ouverte à 19H00

Préfecture des Yvelines
DRCL

Arrivé le : - 8 DEC. 2022

Objet : Ouverture anticipée de crédits d'investissement sur le budget 2023

Secteur : Finances

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui dispose que le Conseil Municipal, jusqu'au vote du budget, peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

Vu l'avis de la commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale du 21 novembre 2022,

Après en avoir délibéré,

Article unique :

Autorise l'ouverture anticipée de crédits de dépenses d'investissement pour l'exercice 2023 ;

Approuve l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 dans la limite maximum de 25% des inscriptions au budget 2022 comme défini ci-dessous :

Section Investissement		
Nature	Budget 2022	Budget 2023 ouvert par anticipation
13918	500,00	-
2031	212 600,00	53 000,00
2051	81 255,00	20 000,00
2088	1 000,00	300,00
2111	8 000,00	2 000,00
2112	206 000,00	51 500,00
2128	69 800,00	17 500,00
21311	127 600,00	32 000,00
21312	224 200,00	56 000,00
21318	360 600,00	90 000,00
2135	2 500,00	700,00
2148	2 067 000,00	517 000,00
2151	37 000,00	9 200,00
2152	32 000,00	8 000,00
21578	1 500,00	400,00
2158	30 520,00	7 600,00
2182	75 000,00	19 000,00
2183	58 840,00	14 800,00
2184	59 400,00	14 800,00
2188	152 705,00	38 200,00
TOTAL	3 808 020,00	952 000,00

FAIT ET DELIBERE A L'UNANIMITE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.

Mis en ligne le : **15 DEC. 2022**

Pour extrait conforme
LA VERRIERE, le 15 décembre 2022
Le Maire
Nicolas DAINVILLE



Préfecture des Yvelines
DRCL
Arrêté - 8 DEC. 2022